

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 26 juin 2023, le conseil a adopté les projets suivants :

Projet de règlement SH-200.13 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan dans le but d'y retirer les dispositions reliées aux dérogations mineures.

Projet de règlement SH-601 règlement sur les dérogations mineures

Le règlement constitue la refonte, en un seul texte, des 7 règlements de toutes les municipalités issues du regroupement de 2002.

Ce règlement régit le mode de présentation et la procédure d'analyse d'une demande de dérogation mineure, identifie les dispositions des règlements de zonage et de lotissement qui peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, de même qu'il encadre les motifs d'admissibilité et de décision à l'égard d'une telle demande. Toute demande de dérogation mineure doit être déposée et étudiée conformément au règlement.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

17 juillet 2023 à 16 heures,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-200.13 et le projet de règlement SH-601 peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau, et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 5 juillet 2023

Me Chantal Doucet
Greffière